

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, *en session ordinaire*,
Lundi 7 novembre 2016 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, *Président de séance*, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Jean-Christophe RAGUET, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Carine MIGNÉ, Olivier ABILLARD, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Audrey PATARIN, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Sébastien GUYON, Maryse COUGNAUD, Florent JOURDAN, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle RÉGEASE.

Absents et excusés : MM. Jean-Claude BIRON (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU).

Secrétaire de séance : M. Jacques RIGALLEAU.

Le compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2016 est lu et approuvé.

Suite à la démission de Madame Josette COURTIN, conseillère municipale, lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre 2016, Monsieur Florent JOURDAN est installé en qualité de conseiller municipal.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Autorisation à Monsieur le Maire pour ester en justice – Dossier SARL TERRA NOVA
- Incorporation dans le domaine public des 14,662 kms de chemins ruraux de l'Association Foncière
- Révision accélérée n° 1 du PLU
- Exonération de la taxe foncière auprès des agriculteurs
- Document unique - Subvention

Suppression à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- Pôle scolaire – avenant n° 1 au marché d'Ingénierie et architecture fixant les honoraires définitifs

Monsieur Jean-Christophe RAGUET, 5^{ème} Adjoint, demande à prendre la parole. Il informe Monsieur le Maire qu'il a adressé à Monsieur le Préfet de la Vendée sa démission d'adjoint. Il informe conserver son poste de conseiller municipal. Monsieur Jean-Christophe RAGUET quitte la salle du conseil.

↳ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU

↳ Compte rendu de réunion du Conseil Communautaire du jeudi 22 septembre 2016

Monsieur le Maire évoque le compte rendu de ce Conseil. Le point principal suivant "modification des statuts" est développé ci-dessous.

↳ Modification des statuts

Le Conseil communautaire a délibéré le 22 septembre la modification des statuts dont les compétences ont été mises à jour en vue de les rendre conformes aux modalités prévues par la loi NOTRe et de préparer la fusion avec la Communauté de Communes voisine, Vie et Boulogne.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'évolution de ces statuts et émet cependant une réserve sur les conditions de restitution, à l'Euro symbolique, des 2 EHPAD aux communes de St Etienne du Bois et Falleron.

↳ CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ

↳ Séminaire du 19 octobre 2016

Lors de cette réunion à laquelle l'ensemble des élus municipaux des 9 communes de Challans Gois Communauté était invité, le Cabinet KPMG a présenté les orientations de la future Communauté de Communes (Challans Gois Communauté) : nom, siège, compétences, gouvernance, fiscalité, ...

Le pacte fiscal a été développé laissant apparaître la volonté des élus d'une neutralité fiscale pour les contribuables et les communes.

Monsieur le Maire souligne la difficulté d'application pour la fiscalité des OM (Ordures Ménagères). En effet, la REOM (Redevance d'Enlèvement des OM) doit légalement être remplacée par la TEOM (Taxe d'enlèvement des OM). Les décisions restent à apprendre afin d'en atténuer les effets négatifs et positifs selon la composition du foyer.

La qualité de la présentation a été soulignée ainsi que le bon état d'esprit dégagé par le Comité de Pilotage.

Compte tenu de la complexité et de l'importance de ce dossier, Monsieur le Maire informe avoir obtenu qu'une présentation, lors d'une réunion de travail, soit faite par le Cabinet KPMG directement auprès des élus ligeronnais le lundi 21 novembre à 19h30 en mairie.

↳ Conseil Départemental – Contrat de contractualisation

Monsieur le Maire et Madame Nadia RABREAU présentent la nouvelle politique du Département de soutien aux projets structurants du territoire. Il a décidé de créer un "Contrat Vendée Territoires" en passant d'une logique de programmes de subventions à une logique de projets.

Cette contractualisation privilégie 3 axes :

- le développement équilibré et durable du territoire,
- la solidarité et les services à la personne,
- l'amélioration du cadre de vie et l'environnement.

Pour Challans Gois Communauté, une enveloppe de 3 294 000 € sera versée sur la période 2017 - 2020.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

↳ Taxe d'aménagement pour l'année 2017

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement fixé à 2 % par délibération du 3 novembre 2014.

Résultat du vote : 20 oui, 2 abstentions.

↳ Pôle scolaire – Extension du réseaux Eaux Pluviales

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle scolaire, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société SOCOVA TP de Commequiers, concernant les travaux d'extension du réseau EP au droit du Pôle scolaire, pour un montant de 3 960,00 € TTC.

Résultat du vote : 20 oui, 2 non

➤ **Route de Falleron – Création d'une canalisation d'eaux usées – Contrôle du réseau**

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées Route de Falleron, **le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la Société SARP OUEST de Mouilleron le Captif, concernant les travaux de création d'une canalisation d'assainissement d'eaux usées (curage, inspection télévisée, tests d'étanchéité et de compactage) pour un montant de 1 825,68 € TTC.**

➤ **Voirie 2017/2019 – Marché de maîtrise d'œuvre et lancement de consultation des entreprises**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de la Société AMEAS de Challans, concernant la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'assistance technique pour le suivi et la réalisation de travaux d'entretien et de réparation de la voirie pour une durée de 3 ans pour un montant forfaitaire de 10 340,00 € HT et décide, à l'unanimité, de lancer la consultation des entreprises pour un marché à bon de commande sur la base du coût prévisionnel des travaux de voirie de 80 000,00 € HT à 120 000,00 € HT.

➤ **EPF – Mission de faisabilité urbaine et architecture Centre bourg**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité urbaine et architecturale du Centre bourg, le Conseil Municipal maintient sa décision de retenir la Société ARCHITECTURE BLANCHARD MARSAULT PONDEVIE de la Roche Sur Yon après la rencontre de Monsieur le Maire avec les représentants de l'entreprise pour un montant révisé de 15 840,00 € TTC, soit une baisse d'environ 2000 €, à un niveau légèrement inférieur au moins disant du marché de travaux à procédure adaptée, avec une clarification et un maintien de la prestation.

Résultat du vote : 20 oui, 1 non, 1 abstention

➤ **Assainissement Commune – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'Assainissement de la Commune.

➤ **Rue Grignon de Montfort – Effacement de réseaux**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition financière du SYDEV concernant des travaux neufs d'éclairage Rue Grignon de Montfort pour un montant total de travaux 19 892,00 € HT soit une participation restant à la charge de la Commune d'un montant de 9 946,00 €.

➤ **Station d'épuration – Demande de subvention**

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration estimés à 1 487 800,00 € HT, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Vendée les subventions auxquelles la commune est éligible.

➤ **Station d'épuration – Emprunt**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition d'emprunt de la Caisse des Dépôts concernant le financement de la construction de la station d'épuration.

Durée du prêt : 25 ans

Taux fixe : 1,27 %

➤ **SARL TERRA NOVA – Autorisation à Monsieur le Maire pour ester en justice**

Dans le cadre de la procédure initiée par la SARL TERRA NOVA concernant une demande d'autorisation de construire deux maisons individuelles au sein du Lotissement La Prairie des Croisettes, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à ester en justice pour ce dossier et pour le confier au Cabinet ATLANTIC-JURIS de la Roche Sur Yon.

➤ **Incorporation dans le Domaine Public des 14,662 kms de chemins ruraux de l'Association Foncière**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la dissolution de l'Association Foncière, les chemins d'exploitation de ladite Association ont été intégrés au réseau des chemins ruraux. Les travaux de la Commission des Affaires Rurales ont eu pour finalité de déterminer les voies à classer dans le domaine public communal. Ces travaux ont relevé 14,662 kms de voies à ainsi classer.

Ce classement n'a nullement pour conséquence de porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ses 14,662 kms.

Monsieur le Maire propose donc de prononcer le classement dans le domaine public desdites voies.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de classer dans le domaine public les 14,662 kms de chemins issus de l'Association foncière de Saint Christophe du Ligneron.

➤ **Révision accélérée du PLU**

Une procédure de révision accélérée n° 1 du PLU a été prescrite par délibération en date du 12 octobre 2015. Cette révision est justifiée par la nécessité de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme, afin de permettre l'extension de la carrière de sable de l'entreprise PALVADEAU de St Christophe du Ligneron. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'arrêter le projet de révision accélérée n° 1, de tirer le bilan de la concertation et précise que le projet de révision accélérée n° 1 du PLU fera l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la commune et les personnes publiques associées avant l'enquête publique.**

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Accueil périscolaire et Centre de loisirs « Les Loustics » - Convention de stage**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention de stage avec Mademoiselle Kathleen ALBA, domiciliée sur notre commune, élève au Lycée professionnel COUZINET de Challans, du 4 au 6 janvier 2017 et du 11 au 13 janvier 2017, au sein de l'Accueil périscolaire et du Centre de loisirs Les Loustics.

↳ **PÔLE SCOLAIRE**

➤ **Pôle scolaire – Attribution des lots**

Suite à l'analyse des offres présentée par Madame Carine MIGNÉ, **le Conseil Municipal attribue les marchés aux entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses :**

- Lot 1 - Entreprises BODIN / SOCOVA TP : 340 576,22 € HT (compris PSE de 22 553,42 € HT),
- Lot 2 – Entreprise TRAINEAU : 303 074,32 € HT,
- Lot 3 – Entreprise COPPET : 224 734,15 € HT (compris PSE de 1 145,36 € HT),
- Lot 4 – Entreprise SOCOM : 63 195,21 € HT,
- Lot 5 – Entreprise LEROY MAURICE : 235 543,45 € HT,
- Lot 6 – Entreprise BERGERET : 44 082,36 € HT,
- Lot 8 – Entreprise MCPA : 167 878,54 € HT,
- Lot 9 – Entreprise GUIGNÉ : 207 033,43 € HT,
- Lot 10 – Entreprise PLAFISOL : 11 369,20 € HT,
- Lot 11 – Entreprise CARON : 74 062,44 € HT,
- Lot 12 – Entreprise ABC : 50 829,68 € HT,
- Lot 13 – Entreprise FORGEAU : 34 735,69 € HT,
- Lot 14 – Entreprise BETHUYS FRERES : 49 486,45 € HT,
- Lot 15 – Entreprise AMIAUD : 315 911,15 € HT,
- Lot 16 – Entreprise BLI : 139 648,86 € HT (compris PSE de – 6 448,50 € HT).

Le lot n° 7 est déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre transmise.

Résultat du vote : 20 oui, 2 contre.

➤ **Acte d'engagement (avenant de transfert) au marché de maîtrise d'œuvre – Entreprise IDES**

Le Conseil Municipal accepte de passer un avenant à l'acte d'engagement n° Z53SPL 05, avenant de transfert avec la Société ARCHIDICI de la Roche Sur Yon mandataire concernant le changement de nom de la Société IDES, co-traitant du mandataire nommé à présent Société Ingénierie Diagnostics Etudes Structures.

Résultat du vote : 20 oui, 2 abstentions.

↳ FINANCES ET ÉCONOMIE

➤ Informatique – Contrat de maintenance annuel

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de passer un contrat avec la Société ADDIX INFORMATIQUE de Challans concernant la maintenance informatique du serveur TERRA, de la solution de sauvegarde shadow protect et de la solution Myriad connect sur le serveur pour un montant annuel de 1 152,00 € TTC.

➤ Nettoyage des rues – Nouveau contrat

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de passer un contrat avec la Société VÉOLIA PROPRETÉ - GRANDJOUAN de Saint-Herblain concernant le balayage mécanique des circuits suivants :

- **Bourg (circuit bleu)** : 7,410 km linéaire de bordures pour 16 passages par an,
- **Lotissement (circuit vert)** : 9,872 km linéaire de bordures pour 9 passages par an,
pour une rémunération trimestrielle de 1 515,38 euros TTC, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} Novembre 2016.

Quelques membres du Conseil Municipal apprécient la qualité de l'entretien du Plan d'Eau fait par la Société ESNOV de Challans mais précise qu'il serait nécessaire de nettoyer la Rue de l'Ermitage située en centre bourg.

➤ Exonération de la taxe foncière auprès des agriculteurs

Monsieur Henri de La ROCHE ST ANDRE propose que les dossiers soient collectés à la mairie pour un envoi à la Préfecture.

Monsieur Michel QUAIREAU demande qui de l'Etat ou de la commune prend en compte cette exonération et rappelle la prudence à tenir dans cette période d'incertitude budgétaire en matière d'évolution fiscale communautaire notamment.

Monsieur le Maire propose que ce dossier soit approfondi auprès des services de l'Etat avant toute décision.

↳ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Agence postale communale – Convention de stage

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention de stage avec Mademoiselle Kathleen ALBA, domiciliée sur notre commune, élève au Lycée professionnel COUZINET de Challans, du 7 au 9 décembre 2016 et du 14 au 16 décembre 2016, au sein de l'Agence postale communale.

➤ Document unique - Subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention suite à l'élaboration du document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

↳ CITOYENNETÉ

➤ Participation citoyenne

Nadia RABREAU propose de répartir la commune en 8 zones, sur la base du zonage du Plan Communal de Sauvegarde, et d'attribuer chaque secteur à un élu. Les élus nommés donneront réponse au secrétariat de la Mairie avant le 15 novembre.

↳ **DIVERS**

➤ **Affaire SCI La Sigonnière**

Monsieur le Maire informe que ce dossier est enfin clos et que la Commune a gagné, le droit de servitude ayant été reconnu et est jugé définitif par le Tribunal de Grande Instance des Sables d'Olonne.

Au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, la SCI La Sigonnière doit verser à la commune 4 100,00 €.

Les frais d'avocat à la charge de la Commune, étalés du 10 novembre 2011 au 22 juillet 2016, s'élèvent à ce jour à 8 906,16 €.

Monsieur Malik RABIA informe que nous aurions sollicité une personne pour qu'elle porte plainte. Face à cette accusation grave, Monsieur le Maire s'indigne et réfute cet argument fallacieux. D'autant que ce plaignant est aujourd'hui décédé.

Monsieur Olivier ABILLARD rappelle dans quel état était la lagune et que la faune et la vermine y avaient trouvé refuge.

Monsieur Malik RABIA souligne que la qualité de l'eau rejetée est malgré tout correcte. Monsieur le Maire dit qu'en effet cela aurait pu être pire, que les plaintes vis à vis des odeurs ont été par chance rares. Il rappelle tout de même que la Direction de l'Environnement, l'Agriculture et de la Pêche, service sous tutelle de l'Etat et du Conseil départemental, a été empêchée de réaliser ces contrôles obligatoires, l'accès lui ayant été interdit.

La commune a négocié et obtenu auprès de la SAUR la prise en charge de la remise en état du terrain en friches, rendu inaccessible depuis 4 ans : 1418.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental, après avoir refusé à la Commune un accès par la RD 948, a pris ses responsabilités et a enfin décidé d'autoriser et d'aménager un second accès à partir de la RD 948.

➤ **Réunion des Forces Vives**

Monsieur Michel QUAIREAU informe de la tenue de la réunion annuelle des Forces Vives le mardi 15 novembre 2016 à 20 heures 30.

➤ **Spectacle Morgane de toi**

Ce spectacle a accueilli une centaine de personnes. L'ensemble des participants et des spectateurs a passé une agréable soirée. Cependant, une vigilance sera apportée lors de prochains spectacles en matière de communication.

➤ **CMJ – Rencontre élus**

Une rencontre est prévue le mardi 8 novembre 2016 à 18 h 30 en présence des nouveaux conseillers, des parents et des élus lors d'un pot d'accueil.

Maryse COUGNAUD informe les membres du Conseil que les jeunes du CMJ seront présents à la cérémonie du 11 novembre.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Association LES AMIS DE L'ENIJE Vendée/Togo**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'organisation du loto humanitaire le 11 décembre 2016 de 14 heures à 18 heures et précise que les membres du Conseil sont invités.

Pour extrait,
Affiché le 14 Novembre 2016,
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,